



## COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ N° 7/2012-2013

du 16 février au 22 mars 2013

Renens, le 22 mars 2013

Monsieur la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

### **1. Sous la loupe**

#### **Réinstallation d'une station de vélos en libre-service à la gare de Renens**

La station de vélos en prêt «Renens Roule», devenue par la suite «Ouest Roule» a été inaugurée en avril 2006 sur la place de la Gare Sud. Cette station, la deuxième du réseau après «Lausanne Roule», répondait à la volonté du Conseil communal de promouvoir la pratique du vélo dans la région (selon préavis N° 75-2006). Ce système de prêt faisait écho à des concepts semblables dans d'autres villes en Suisse et en Europe.

La Ville de Renens a subventionné la station à la gare de Renens à hauteur de Fr. 15'000.- par an. Une participation annuelle de Fr. 10'000.-, financée par les six autres communes du district via le Bureau intermunicipal (BI), est venue compléter dès 2007 les recettes de fonctionnement. Dans le cadre des travaux de requalification du centre «Cœur de ville», une nouvelle station de vélos libre-service du réseau velopass a été implantée et inaugurée en avril 2011 à la rue du Midi, à proximité de la place du Marché. Les frais d'installation de Fr. 58'500.- TTC ont été assumés par la Ville.

Par contre, dès 2012, le système de prêt direct mais isolé (non intégré dans une station velopass) via «Ouest Roule» a cessé, la collaboration avec la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile ayant de plus été abandonnée. Le conteneur à vélos n'a dès lors pas été réinstallé au printemps 2012 sur la place de la Gare Sud.

L'Ouest lausannois compte déjà actuellement 12 stations velopass, dont la Place du Marché et Longemalle Parc à Renens, la gare de Prilly-Malley et plusieurs sur le campus des Hautes écoles. Dans le cadre du chantier 5 du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), une étude d'opportunité lancée en 2012 et présentée au Groupe de pilotage a permis de souligner le potentiel de la région pour l'implantation de nouvelles stations (notamment à Ecublens, Léman Centre, Service intercommunal de l'électricité - SIE SA, et bien entendu à la gare de Renens).

Afin de répondre à cette demande sur le site de la gare, mais aussi pour marquer l'adhésion à ce projet et les volontés futures de privilégier la mobilité douce sur ce site, Renens a ap-

proché les trois autres communes partenaires du projet de la gare afin de mettre en place une station velopass provisoire de 8 bornes sur la place de la Gare Sud. L'emplacement le plus favorable se situe sur le territoire de Chavannes-près-Renens; il permettra la viabilité et la durabilité de la station durant toute la période des travaux, soit pour la période 2013-2019. Son coût de Fr. 42'740.- TTC est financé par une participation de SIE SA (en tant que sponsor) de Fr. 17'625.- et par la participation du BI de Fr. 10'000.-, correspondant au montant de la subvention 2012. Le reste (Fr. 15'115.- TTC) est pris en charge par velopass. Pour limiter les coûts, cette station ne compte que 8 places. La proximité de celle de la place du Marché pourra pallier les fortes affluences. Elle est toutefois extensible, mais un sponsor supplémentaire devrait alors être trouvé.

Le socle et le raccordement électrique étant à la charge des 2 communes territorialement concernées, soit Chavannes-près-Renens et Renens, il est prévu qu'elles se partagent les frais d'installation, pour Renens le fonds du développement durable de la Ville de Renens sera mis à contribution pour un montant de Fr. 4'413.55. Cette opération n'engendrera donc pas de frais supplémentaires pour la Ville de Renens. Les frais de fonctionnement seront eux répartis entre Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens. Pour Renens, le montant annuel de subvention à velopass, avec cette station supplémentaire sera finalement de Fr. 17'500.-, soit Fr. 2'500.- de plus que budgétisé.

Cette station provisoire devrait fonctionner environ 6 ans à cet endroit. Une fois la construction du futur bâtiment des Chemins de fer fédéraux achevée, la station sera ensuite déplacée dans le bâtiment qui comprendra le parking vélo et la vélostation surveillée.

## 2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

### La Municipalité a décidé :

- de verser à l'association **Français en Jeu** la subvention prévue au budget 2013 de Fr. 17'358.65 pour Renens, participation calculée sur la base des apprenants de chaque commune de l'Ouest lausannois. A cette subvention, s'ajoute la mise à disposition des locaux de la rue de l'Avenir 6 depuis août 2011, en partage avec l'association Lire et Ecrire ;
- d'accepter le principe d'attribuer un droit distinct et permanent (DDP) à la Société Immobilière Renens-Pierrettes SA en vue d'un projet de nouvelle construction à **l'av. du 1<sup>er</sup>-Mai** à l'emplacement de l'ancienne cure et du parking attenant; et de mandater les directions Bâtiments-Environnement et Urbanisme-Travaux afin de poursuivre les démarches avec cette société coopérative pour le développement du projet et en particulier de présenter un préavis au Conseil communal. Cette proposition accompagne le projet de création du sentier des Biondes, promenade végétalisée, en échange de la radiation de l'alignement routier inscrit au registre foncier en 1946 entre la rue de l'Avenir et la route de Cossonay et qui devra encore faire l'objet d'une enquête publique avant d'être soumis au Conseil communal ;
- d'approuver que, pour des raisons pratiques, les **attestations de domicile** à l'attention des chômeurs soient délivrées uniquement par le Service de la Population (gratuitement) et non plus par le Service de la Sécurité sociale, qui offrait cette prestation en lien avec le chômage avant l'instauration des offices régionaux de placement (ORP) et jusqu'à maintenant ;

- que le fonds documentaire de la **Bibliothèque publique** et scolaire du Léman, actuellement géré avec le logiciel BiblioMaker, soit migré puis géré sur VIRTUA (RERO). Le choix et la mise en place du logiciel actuel avaient fait l'objet d'un préavis accepté en 2004. Mais étant donné que le Centre de documentation scolaire des Pépinières créé en 2011 est soumis à l'obligation comme toute bibliothèque scolaire d'utiliser le logiciel de gestion de bibliothèques VIRTUA, et à travers lui, d'être rattaché à RERO, catalogue collectif romand, il a été décidé de rationaliser les procédures et d'utiliser les mêmes logiciels dans les 2 sites, gérés par les mêmes bibliothécaires ;
- de valider le dossier d'**approbation des plans** (PAP) du **projet de la Gare** de Renens, dans le cadre du préavis intercommunal N° 101-2010 – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics. La phase des études est terminée et le dossier a été validé par l'ensemble des partenaires et a fait l'objet d'une enquête préalable (dossier pilote) en début d'année. Les CFF ont pu constituer sur cette base le dossier d'enquête qui sera envoyé à l'Office fédéral des transports (OFT) fin avril. Le dossier PAP s'inscrit dans le programme « Léman 2030 ». Il contient plusieurs dossiers :
  - Gare de Renens (élargissement des voies, remplacement du passage inférieur et la tête Est)
  - Enclenchement de Renens
  - Quatrième voie Lausanne-Renens et saut-de-mouton, avec l'élargissement du passage inférieur du Léman
  - Passerelle « Rayon vert » et places Nord et Sud
  - Elargissement du quai et nouvel accès au quai du métro m1.

Selon la convention intercommunale, la Ville de Renens représente les communes partenaires et a donc la compétence pour signer ce dossier ;

- dans le cadre de l'étude de l'élargissement du **passage inférieur du Léman** menée par les CFF, de valider la variante architecturale permettant une intégration urbaine des portails Nord et Sud de l'ouvrage, facilitant le franchissement par les utilisateurs, en particulier les piétons et les cyclistes. Le chantier de cet ouvrage sera confié aux CFF, en tant que maître d'ouvrage, dans le cadre de leurs futurs travaux du saut-de-mouton, moyennant une participation de la Commune selon une clé de répartition. Le calendrier intentionnel prévoit des travaux en plusieurs étapes entre l'été 2015 et 2019 ;
- d'autoriser l'installation d'**attractions foraines** sur la place en dur sise à la rue de la Savonnerie du 19 au 28 avril 2013, sous réserve du strict respect de règles d'horaires et de volume sonore et autorisation de la Police du commerce. Ces 2 manèges contribueront notamment à l'animation du 24 avril, date de l'arrivée de l'étape du Tour de Romandie.

### **La Municipalité a pris acte :**

- de l'organisation de la **Fête du printemps** le samedi 23 mars 2013 dès 14h sur la Place du Marché par le Secteur jeunesse, plus particulièrement le Centre de Rencontre et d'Animation (CRA), le Forum des Associations de Renens (FAR) ainsi que le Mouvement d'Apostolat des Enfants et Préadolescents (MADEP). Plusieurs animations telles que la décoration d'un arbre à palabres, la mise à feu du bonhomme hiver, des représentations de danse ou théâtre par plusieurs associations locales se sont déroulées tout au long de l'après-midi et la soirée ;
- de la tenue de l'exposition "**Ne pas rester les bras croisés**" du 19 au 22 mars 2013 à la Bibliothèque du Léman dans le cadre de la semaine internationale de lutte contre le racisme, initiée par la délégation à l'intégration ;

- du rapport du Service Environnement-Maintenance concernant les travaux d'entretien et d'ornementation dans le cadre de la **conception "sylvestre"** du cimetière de Renens. Conformément au règlement en vigueur, à partir de la sixième année dès l'inhumation ou l'incinération, les dalles de délimitation sont enlevées et les tombes intégrées dans une surface de gazon aux frais de la Ville, exception faite des concessions de corps et cinéraires en terrain. Le Service Environnement-Maintenance procédera à la modification de 18 tombes des années 2007 à 2008 ce printemps, après envoi d'une lettre aux familles concernées ;
- de la mise sur pied de **rencontres** collectives pour les **accueillantes en milieu familial** et les enfants dont elles s'occupent. Ces rencontres mensuelles non obligatoires ont pour but de soutenir les accueillantes dans leur travail, en créant une plateforme d'échanges afin de les aider à trouver des pistes pour résoudre certains problèmes, à mieux les intégrer dans plusieurs projets des lieux d'accueil et à offrir aux enfants des occasions d'apprentissage de la vie en groupe par de nouvelles activités ;
- du bilan sur les **activités de la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE)** qui ont été nombreuses l'année passée (4 assemblées plénières, organisation des 10<sup>èmes</sup> assises de l'immigration à Renens, quizz *Testez votre suissitude* proposé durant Festimixx, parcours interreligieux, visite du centre de requérants à Vallorbe, etc.). Les projets pour 2013 ne manquent pas, puisqu'on peut déjà annoncer la co-organisation d'une fête des voisins dans le quartier de Longemalle, le suivi de l'action du groupe Ecole, notamment pour la mise à disposition de locaux scolaires pour les cours de langue et culture d'origine, la participation à la campagne de sensibilisation au tri des déchets, la visite de la permanence Info Natu de Monthey, la visite du Palais fédéral et organisation d'une rencontre avec une délégation vaudoise de conseillers nationaux sur la thématique de la politique migratoire et l'organisation du troisième parcours interreligieux ;
- que l'entreprise Diversey a attribué à la Ville de Renens un certificat de nettoyage écologique car elle utilise pour le nettoyage courant de ses bâtiments des produits certifiés écologiques, conformément aux directives du **label écologique européen** (fleur UE) et du **Nordic Swan** ;
- du **projet "Web radio par les jeunes"** comme projet modèle d'éducation par les pairs pour la promotion des compétences médiatiques. Le projet de Renens se décline en deux phases: la première durant la semaine d'échange avec la Tunisie du 1<sup>er</sup> au 6 avril et la seconde en octobre 2013, dont le développement reste encore à préciser. Des émissions radiophoniques seront réalisées par les jeunes, avec une réflexion sur la notion de "prévention par les pairs" et diffusées sur Fréquence banane. La promotion des émissions se fera par les réseaux sociaux et un blog ([www.culture-mix.ch](http://www.culture-mix.ch)). L'intérêt de cette approche réside dans le fait que les messages transmis aux jeunes par leurs pairs sont mieux reçus en raison de la nature du langage. Le projet de Renens a été parmi les 8 projets retenus par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) qui seront testés durant une phase pilote pour ensuite être validés et mis à disposition d'autres structures d'animation jeunesse en Suisse. Des échanges avec les porteurs des autres projets modèles sont prévus jusqu'en 2014. A terme, les différents projets seront présentés lors du 3<sup>ème</sup> Forum national professionnel pour la protection de la jeunesse face aux médias.

**La Municipalité informe :**

- qu'elle a obtenu la modification du tarif du **parking de la Place du Marché** par l'introduction d'un **tarif nocturne** de 19h à 7h ainsi que le dimanche et les jours fériés de Fr. 1.-/heure (après la 1<sup>ère</sup> gratuite). Si la stratégie tarifaire mise en place démontre son efficacité pour la journée (1<sup>ère</sup> heure gratuite, Fr. 0.50 de 1h à 1h30, Fr. 1.- de 1h30 à 2h, etc.) pour favoriser le roulement et l'accès aux commerces, elle est dissuasive pour un usager qui souhaiterait rester le soir au centre de Renens. Cette modification encouragera donc les utilisateurs du parking à le fréquenter en dehors des heures d'ouverture des magasins. Ainsi, le tarif du parking pour une soirée de 19h à 24h (pour un repas et un spectacle p. ex.) serait de Fr. 4.- au lieu de Fr. 14.- actuellement.

LA MUNICIPALITÉ